



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 8 juillet 2019 à 20 heures 30

Le lundi 8 juillet 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BULCOURT, HOUPY, LE ROY, MARTINELLI, VAN VOOREN et Mmes LEAL, LUCAS, NUYTENS, KRAL.

Absent :

Procuration : M. DELAWARDE à Mme NUYTENS,

Secrétaire de séance : Mme LEAL

Conformément à l'article L2121-18 du Code général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

M. le Maire ouvre la séance, remercie les membres de l'assemblée pour leurs présences et aborde les points mis à l'ordre du jour.

1-Approbation du procès-verbal

Après lecture du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire invite les conseillers présents à le signer.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

Mme LEAL est désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'application de l'article L.2121-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

3 – Travaux aménagement parvis de l'église- attribution marché de travaux

(délibération N° 2019-026)

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres relatif au marché de travaux en procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du parvis de l'église et dont la date limite de réception des offres était fixée au 18/06/2019. Ce marché est décomposé en 3 lots :

- lot n°1 : voirie et réseaux
- lot n°2 : éclairage public
- lot n°3 : espaces verts

La conception du projet a été réalisée par le cabinet EVIA.

M. le Maire précise que les conseillers ont été destinataires du rapport d'analyse. Il ressort de ce rapport que neuf plis ont été déposés. Le règlement de consultation stipulait que la procédure mise en œuvre est adaptée ouverte avec une possibilité de négociation et que dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats cette négociation peut être engagée ou non avec les trois premiers candidats classés sur la base des critères de sélection des offres.

M. le Maire informe également que par une décision en date du 17 juin 2019, le Conseil Départemental a décidé de retenir ce projet et qu'il sera financé pour un montant de 118 910 € dans le cadre de l'aide aux communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

⇒ De valider et de retenir les entreprises suivantes pour l'exécution des travaux d'aménagement du parvis de l'église, à savoir :








- lot n°2 : Entreprise SDEL pour un montant de 13746.80 € HT
- lot n°3 : Entreprise HIE PAYSAGE pour un montant de 7685.80 € HT

⇒ De lancer une négociation sur le lot n°1 sur les trois premières offres classées comme prévu au règlement de consultation du marché,

⇒ Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision et concernant le lot n°1 de valider le mieux-disant après négociation, à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le

règlement desdits marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant des marchés initiaux supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Informations de M. le Maire

-  Retour sur le rallye sur le pouce organisé par la Communauté de communes du Plateau Picard le 22 juin dernier, 12 équipes ont participé à ce rallye,
-  Propose l'achat de verres écocup par la commune, la distribution pourrait se faire avec une consigne dans le cas où ils ne seraient pas restitués. Un conseiller demande "mais quand l'utiliser ? pas aux réceptions tel que vin d'honneur, ce n'est pas approprié",
-  Fait part d'un courrier du secours catholique remerciant le versement de la subvention,
-  Revient sur la demande de Xavier Van Vooren du précédent conseil concernant les travaux engagés sur la rue Pennellier et dont un trou subsiste, M. le Maire informe que la mairie a pris contact avec le propriétaire concerné et l'entreprise chargée des travaux, ils doivent nous rendre compte de la fin de travaux prochainement, affaire à suivre,
-  Revient sur la demande de Laurent Martinelli concernant le mur de la grange qui s'effondre dans la rue Sauvage, un courrier en LR.AR a été adressé aux propriétaires, qu'un mail d'information a également été fait au notaire chargé de la vente de cet immeuble, pas de réponse à ce jour, affaire à suivre,
-  Revient sur le rendez-vous organisé avec la Communauté de communes du Plateau Picard et la Région afin de soutenir la réouverture du café par des aides diverses soit par subvention ou éventuellement un prêt à taux zéro,
-  Informe que le ball-trap aura lieu le samedi 31 août avec déjeuner sur inscription, dans la plaine derrière la gendarmerie,

M. le Maire n'ayant plus d'information, donne la parole aux membres de l'assemblée.

M. Lefebvre : Rappelle les festivités à venir :

- ✕ Le 14/07 ☞ feu d'artifice avec retraite aux flambeaux. Un flyer a été distribué aux habitants, Mme Lucas précise qu'il n'y aura pas de concours de boules au 14/07 mais certainement au 15/08. M. Le Roy précise que le spectacle était beau à la fête de la Saint Jean.

M. Lesueur : Pour la rentrée 2019, les effectifs restent stables. En raison de la chaleur, la kermesse a été annulée. Une calculatrice a été remise aux élèves de CM2 pour leur départ au collège à la prochaine rentrée. Précise également le départ en retraite au 1^{er} juin de Mme LEBEL après 41 de services soit à la commune soit au syndicat. Concernant le chantier du RPC, tout avance correctement.

M. Van Vooren : Demande si on pourrait vider le petit hangar derrière le terrain de jeux ou en attendant en interdire l'accès. M. Lefebvre propose la pose d'une barrière, M. le Maire répond qu'une barrière sera placée et un arrêté sera pris pour valider l'interdiction de pénétrer dans ce bâtiment afin de le sécuriser.

M. Martinelli : Indique que le poteau près de chez lui ne fonctionne plus, M. le Maire demande à ce que le numéro de poteau soit transmis en mairie et qu'une intervention auprès de l'électricien sera déclenchée en septembre. Demande à ce qu'une information dans le prochain flash soit faite quant à l'utilisation de drone survolant le domaine privé en agglomération. Demande si on pourrait élaguer les thuyas au terrain Bourson.

M. Le Roy : Demande si le Kebab a installé un extracteur d'odeur car les voisins se plaignent, M. le Maire répond par l'affirmative, cependant il va se renseigner quant à la norme de hauteur de cette installation et en informer le locataire si celle-ci n'est pas respectée.

M. le Maire reprend la parole pour ajouter que l'association Karaté a arrêté son activité, cependant afin de poursuivre cette activité, la commune recherche une association pouvant exercer le karaté, une demande a été faite sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,
M. le Maire lève la séance à 21 heures 46

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 8 juillet 2019 a comporté une délibération :

1	Travaux aménagement parvis de l'église- attribution marché de travaux	délibération 2019-026
---	--	-----------------------

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	
Bernard BULCOURT		Johan DELAWARDE	
Thierry HOUPY		Annyck KRAL	
Patrick LE ROY		Annie LUCAS	
Laurent MARTINELLI		Édith NUYTENS	
		Xavier VAN VOOREN	